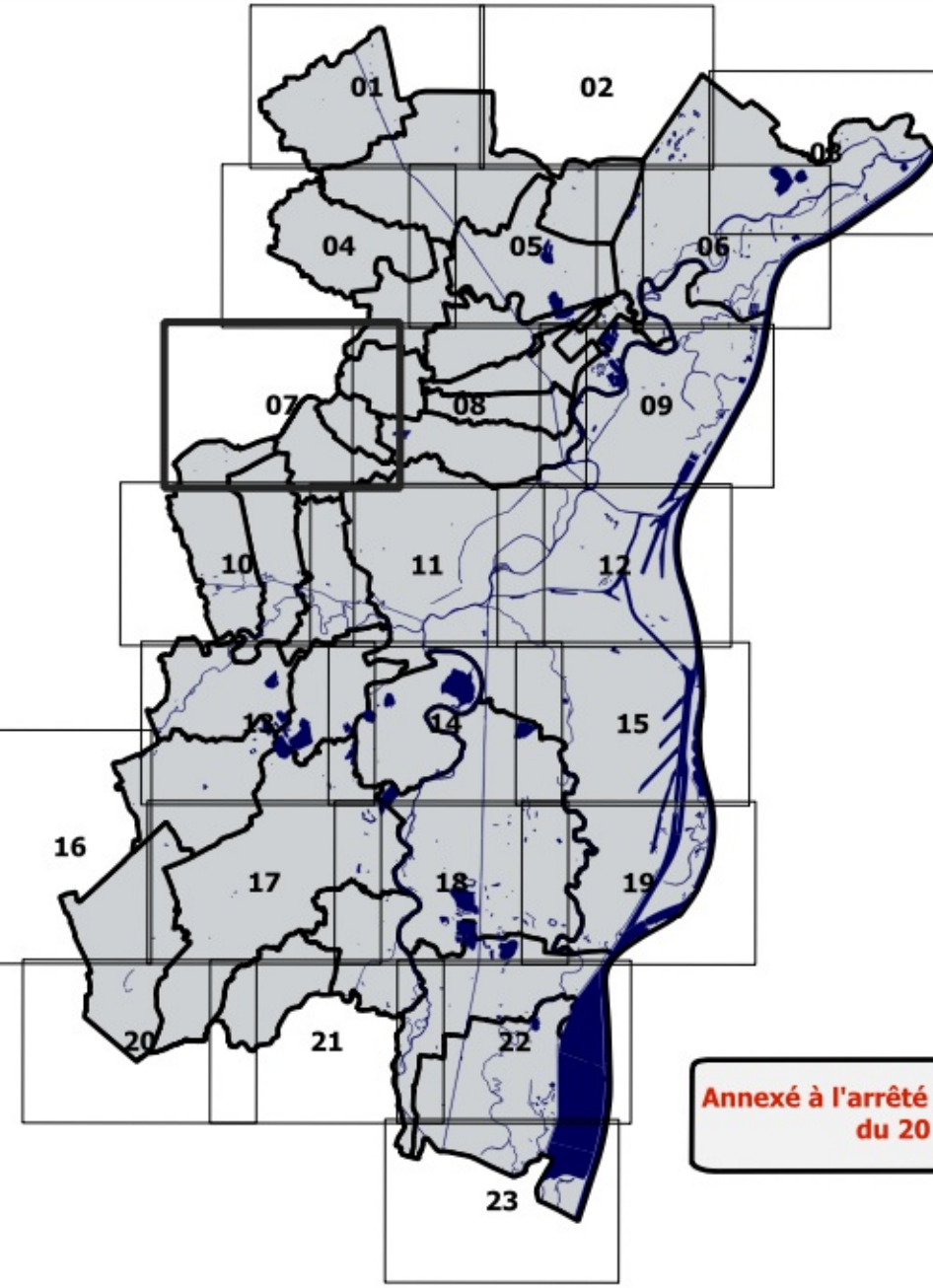


Direction Départementale des Territoires du Bas-Rhin

PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES INONDATION
EUROMÉTROPOLE DE STRASBOURG

PLAN DE ZONAGE RÉGLEMENTAIRE
B - ZONES DE REMONTÉE DE LA NAPPE
PHRÉATIQUE
Planche B-07



Annexé à l'arrêté du Préfet du Bas-Rhin
du 20 avril 2018

Communes de Mittelhausbergen, Mundolsheim, Niederhausbergen, Oberhausbergen, Oberschaeffolsheim, Schiltigheim, Strasbourg et Wolfisheim

Echelle: 1/5000

Direction Départementale des Territoires du Bas-Rhin
www.bas-rhin.gouv.fr

Réalisation : DDT67/SADT/PPR (03/2018)
Données : ANTEA Group
Fond de plan : Eurométropole de Strasbourg - 2015
© IGN-BD TOPO® 2015

0100200

m

N

148.5

Cote piézométrique en mètres (NGF-IGN69)
valable dans la zone délimitée en rose

Zones réglementées au titre de la remontée de nappe phréatique

Zone de remontée de nappe non débordante (RNnd)

Zone de remontée de nappe débordante (RNd)

à titre informatif :

Zone inondable par débordement de cours d'eau également impactée par de la remontée de nappe non débordante

Zone inondable par débordement de cours d'eau également impactée par de la remontée de nappe débordante

Éléments de repérage

Cours d'eau, plans d'eau et bassins

Autoroutes

Voies ferrées

- + -

Limites communales

LÉGENDE

148.5 Cote piézométrique en mètres (NGF-IGN69)
valable dans la zone délimitée en rose

Zones réglementées au titre de la remontée de nappe phréatique

Zone de remontée de nappe non débordante (RNnd)

Zone de remontée de nappe débordante (RNd)

à titre informatif :

Zone inondable par débordement de cours d'eau également
impactée par de la remontée de nappe non débordante
Zone inondable par débordement de cours d'eau également
impactée par de la remontée de nappe débordante

Éléments de repérage

Cours d'eau, plans d'eau et bassins

Autoroutes

Voies ferrées

Limites communales

0 100 200 m



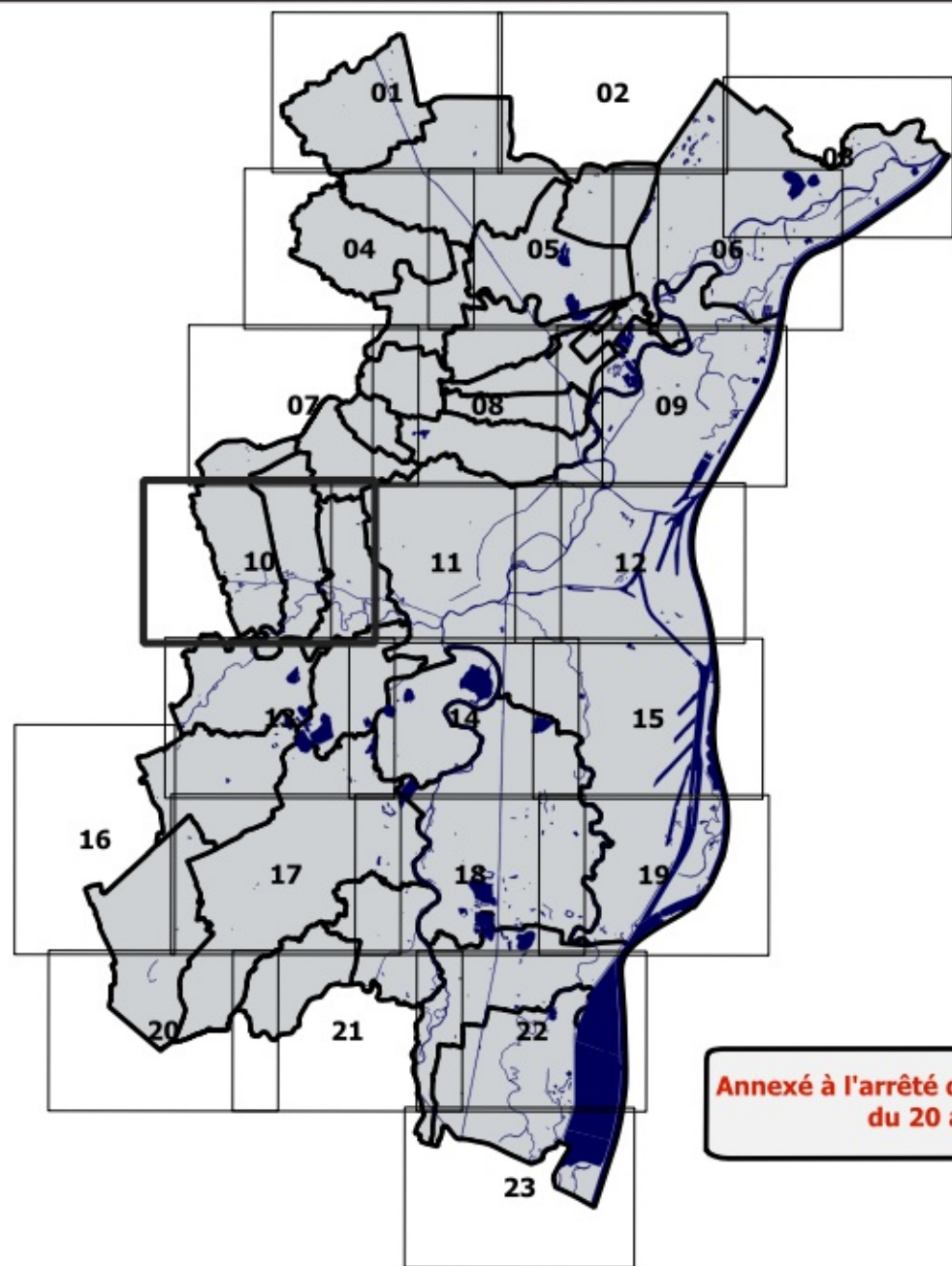
Réalisation : DDT67/SADT/PPR (09/2018)
Données : ANTEA Group
Fond de plan : Eurométropole de Strasbourg - 2015
© IGN BD TOPOM 2015



Direction Départementale des Territoires du Bas-Rhin

PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES INONDATION EUROMÉTROPOLE DE STRASBOURG

PLAN DE ZONAGE RÉGLEMENTAIRE B - ZONES DE REMONTÉE DE LA NAPPE PHRÉATIQUE Planche B-10



Annexé à l'arrêté du Préfet du Bas-Rhin
du 20 avril 2018

Communes de Eckbolsheim, Holtzheim, Lingolsheim, Oberhausbergen, Oberschaeffolsheim, Strasbourg et
Wolfisheim

Echelle: 1/5000

Direction Départementale des Territoires du Bas-Rhin
www.bas-rhin.gouv.fr